

Carna-Tour 2024

REGLEMENT

Article 1 - Modalités

1. Cette rencontre amateur de pêche itinérante se déroule du bord et en binôme.
2. Chaque participant doit être détenteur d'une carte de pêche en cours de validité et s'engage à respecter les différentes réglementations régissant la pêche en France et en Ile-et-Vilaine.
3. L'inscription est possible à partir de 10 ans jusqu'à 18 ans. Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.
4. Le nombre de participants est limité à 13 binômes.

Article 2 - Modes de pêche

1. Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. La pêche à la mouche artificielle, sous toutes ses formes, est interdite. Tout appât naturel, sous toutes ses formes, est interdit.
2. La pêche en marchant dans l'eau est interdite.
3. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. L'amorçage, sous toutes ses formes, est interdit.
4. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet, mais pourra disposer de plusieurs cannes montées en réserve.
5. L'utilisation d'une épuisette est autorisée et fortement conseillé pour sortir un poisson de l'eau. Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits. Les gaffes sont interdites.

Article 3 - Déroulement

Programme type d'une manche :

- 13h10 : accueil des participants
- 13h30 : briefing
- 13h45 : départ de la manche
- 15h15 : fin de la première manche
- 15h30 : départ de la seconde manche
- 17h00 : fin de la manche
- 17h30 : résultats et remise des prix

Article 4 - Classements et validation des points

1. Sont considérés valides tous les poissons pris en action de pêche (harponnage interdit) figurant dans le tableau ci-dessous et atteignant ou excédant les tailles minimum mises en place.

Espèce	Taille minimum classement FFPS
Brochet	500
Sandre	400
Perche	150
Black bass	250
Silure*	800
Chevesne	250

* coefficient 0,5 pour l'attribution des points

La rencontre sera gérée par l'application « My FFPS » et via les fiches papiers par les commissaires. Le fonctionnement de l'application sera expliqué aux commissaires lors du briefing. En cas de défaillance ponctuelle de l'application, la prise pourra être accréditée par une photo du poisson sur l'outil de mesure qui devra être **envoyée par MMS au référent arbitrage (pour les poissons maillés). Les poissons non maillés seront saisis directement sur le tableau papier.**

2. La longueur des poissons ou points poisson est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.
3. La longueur des poissons, arrondie au demi-centimètre inférieur, est saisie par le commissaire dans l'application « My FFPS » puis validée par l'arbitre de la rencontre.
4. Le classement de l'épreuve est uniquement basé sur l'addition des points poisson et du bonus multi-espèces (100pts par espèces supplémentaires)
5. **La remise des lots sera basée sur le classement amical (sans mailles)**

Article 5 – Comportement

1. Le respect du poisson, du milieu et des autres concurrents prime avant tout.
2. Les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
3. Les participants s'engagent à respecter les autres usagers du site.